

Compte-rendu – Réunion publique sur le déploiement de la fibre optique – lundi 29 avril 2019

L'objectif de la réunion, menée par les représentants d'Orange Aménageur, est de donner des explications sur la construction du réseau de la fibre optique dans sa globalité, mais aucune réponse aux cas particuliers ne sera donnée lors de cette réunion publique.

Existe-il une obligation de se raccorder à la fibre optique ?

Un rappel est fait concernant les lignes téléphoniques dites classiques ; une obligation réglementaire oblige de laisser le cuivre existant. C'est un « service universel ». Personne n'est contraint de passer à la fibre optique, libre à chacun de garder une ligne classique (cuivre). Les lignes ne seront donc pas démontées.

Combien coûte un raccordement à la fibre optique ?

C'est Orange l'opérateur qui répond pour son propre compte, expliquant que pour le moment, chez Orange, les frais de raccordement sont aujourd'hui offerts. C'est une question à voir avec chaque opérateur.

Comment se décide le calendrier du déploiement dans la commune ?

La partie débit est prise en compte pour le choix du déploiement, en comparant le débit d'un quartier à l'autre. Sur la commune, il apparaît que le débit est équivalent à peu de choses près dans tous les quartiers. Il n'y a donc aucun critère de déploiement par zone, et aucune priorité n'est accordée aux professionnels.

De plus, la pression des collectivités étant très forte sur l'aménageur, lorsque les équipes techniques rencontrent un souci sur le terrain, il n'y a aucune attente de résolution du problème. Orange mène une logique dynamique de relocalisation des équipes à la semaine sur tout le territoire de la Métropole afin de ne pas perdre de temps sur le plan technique.

Quels sont les éléments techniques qui retardent le déploiement ?

93% des logements sur la commune sont impactés par un passage de la fibre en aérien et non en souterrain. La majeure partie des études sont consacrées à la charge que peuvent supporter les poteaux électriques et télécom existants, afin de savoir si on peut y adjoindre la fibre sans entamer leur sécurité.

Ensuite, une fois les études réalisées, une autorisation est demandée aux propriétaires des poteaux (ENEDIS ou France Télécom) ou à la Métropole lorsqu'il s'agit de passer en souterrain. Concernant le souterrain, il peut y avoir un refus de permission de voirie de la part de la Métro pour les raisons suivantes :

- Esthétisme,
- Largeur des trottoirs,

Ce qui entraîne des travaux plus coûteux que l'aménageur ne souhaite pas toujours porter dès lors qu'il n'y a pas de contraintes de sécurité. L'exigence des coûts techniques supplémentaires doit rester raisonnable.

Le PLUi en cours peut aussi limiter l'extension des réseaux.

Ces refus peuvent avoir une incidence importante pour le déploiement ; en effet, quand la collectivité délivre un refus pour un aménagement, il n'y a plus d'obligation pour Orange de déployer la fibre optique sur le territoire impacté.

Quel est le calendrier global de déploiement de la fibre sur la commune ?

Les ambitions fin 2019 sur la commune : 300 à 350 logements raccordés, correspondant à 40% de couverture, pour une ambition de couverture totale à échéance 2020.